



## Vers un traité solide pour réglementer l'activité des entreprises: prévenir l'emprise des entreprises

Le traité offre une occasion importante de traiter la façon dont les entreprises influent sur les prises de décisions gouvernementales et les institutions publiques pour promouvoir leurs intérêts au détriment des normes et protections relatives aux droits humains et à la durabilité environnementale. Avant la troisième session du groupe de travail intergouvernemental des Nations Unies pour discuter du traité proposé (Genève, 23 au 27 octobre 2017), nous encourageons les représentant-es des gouvernements et les défenseurs-ses de la société civile à garder à l'esprit les points suivants lors des négociations et à évaluer si le texte du projet de traité répond de manière adéquate à la question de l'emprise des entreprises.

### Nous recommandons aux États de:

#### (1) Reconnaître que l'emprise des entreprises se manifeste de diverses manières, y compris par le biais de:

- **la manipulation de la communauté:** les entreprises ignorent ou ébranlent activement les processus décisionnels de la collectivité pour défendre leurs intérêts. Les stratégies comprennent le recours aux incitations financières ou autres, ainsi que l'intimidation et la violence, afin de garantir le soutien des leaders communautaires dans des circonstances qui compromettent les intérêts communautaires plus larges.
- **la diplomatie économique:** les missions diplomatiques gouvernementales font progresser les intérêts des entreprises au détriment des droits humains des populations locales.
- **Interférence judiciaire:** les entreprises ont recours à des mesures incitatives, des menaces et des ressources disproportionnées pour influencer les processus et les résultats judiciaires, compromettant la procédure officielle, l'accès effectif aux recours et à la responsabilité pour les violations des droits humains.
- **Ingérence législative et politique:** les entreprises utilisent des pratiques de lobbying opaques, fournissent des contributions ainsi que d'autres récompenses, menacent ou font pression sur les législateurs et les décideurs politiques pour influencer la prise de décision publique.
- **Privatisation des services de sécurité publique:** les entreprises fournissent à la police, aux forces armées et aux autres services de sécurité publique des rémunérations et d'autres mesures incitatives pour promouvoir les intérêts de l'entreprise au détriment des communautés locales. Parmi les autres tactiques, ces acteurs s'attaquent à des manifestant-e-s pacifiques, rassemblent des renseignements sur les communautés locales,

intimident ceux qui remettent en question les projets d'entreprise, et procèdent à des arrestations et des détentions arbitraires ou illégales.

- **Pratiques relatives au concept des "portes tournantes"**: mouvement lancé par les employés entre les secteurs privé et public, avec les conflits d'intérêts qui en résultent. Les échanges de personnel entre les entreprises et le gouvernement peuvent nuire à l'impartialité des organismes publics, faciliter des réglementations et des politiques favorables aux entreprises, éroder la mise en oeuvre réglementaire et faciliter les achats par les organismes publics.

## **(2) Reconnaître que les pratiques d'emprise des entreprises érodent la confiance publique dans l'État**

Les États sont chargés de respecter les obligations contractées de respecter, protéger et assurer les droits humains. Bien que les citoyens puissent, à des degrés variés, s'engager dans des processus démocratiques pour s'assurer que les actions des autorités étatiques sont conformes à ces obligations et qu'elles représentent l'intérêt général du public, les entreprises obtiennent de façon disproportionnée un accès et une influence plus larges sur les acteurs étatiques par des pratiques d'emprise des entreprises. L'État ne peut pas fonctionner comme un défenseur impartial des principes et des institutions démocratiques, y compris l'État de droit, s'il est indûment influencée par un secteur particulier de la société. Cela est particulièrement le cas pour le secteur des entreprises, dont la principale motivation du gain économique privé est souvent en contradiction avec les intérêts publics généraux.

## **(3) Prendre les mesures appropriées pour prévenir l'emprise des entreprises et ses incidences sur les droits humains et la durabilité environnementale**

- Les États doivent établir des mécanismes législatifs, politiques et de mise en oeuvre efficaces afin de limiter l'influence des entreprises sur les processus et les acteurs publics.<sup>1</sup> Entre autres mesures, les États devraient adopter une loi sur la «bonne gouvernance et l'atténuation des conflits d'intérêts» affermissant: la transparence et la responsabilité dans toutes les relations entre les organismes de l'État et les entreprises; les exigences pour le personnel diplomatique de respecter les obligations de l'État en matière de droits humains; les obligations pour les entreprises et les acteurs étatiques de respecter les processus décisionnels communautaires; les garanties pour assurer l'indépendance des législateurs, des décideurs-ses et du pouvoir judiciaire; les mécanismes de contrôle des «portes tournantes» entre les organismes publics et les entreprises; et les interdictions sur le recours à la police d'état, aux forces armées et aux autres services de sécurité publique par les entreprises.
- Les États doivent prendre des mesures pour s'assurer que les négociations relatives au traité ne soient pas influencées par les entreprises.

## **Mobilisez-vous!**

---

<sup>1</sup> Voir, par exemple, les [directives de l'Organisation mondiale de la santé pour l'application de l'article 5.3 de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac](#) (2008), qui contrôle l'implication de l'industrie du tabac dans l'élaboration des politiques publiques.

- Visitez [la page Web officielle de l'ONU sur le processus de traité](#) pour toutes mises à jour, toutes informations relatives à l'engagement de la société civile et pour examiner le projet de texte du traité (à partir d'octobre)
- Visitez la [page Web du Groupe de travail sur la responsabilité des entreprises relative au processus de traité](#) et celle relative au [projet de l'emprise des entreprises](#) pour des mises à jour utiles, des documents clés et un soutien aux activités de plaidoyer
- Rejoignez la conversation en ligne en utilisant les mots-dièse [#StopCorporateAbuse](#) et [#BindingTreaty](#)

Veillez visiter la page Web du Groupe de travail sur la responsabilité des entreprises du Réseau-DESC relative au traité <https://www.escri-net.org/fr/group/2525/area/2979> pour avoir accès à davantage de ressources et avoir accès aux liens contenus dans ce document.

*[Le groupe de travail sur la responsabilité des entreprises](#) du Réseau-DESC coordonne une action collective pour faire face à l'emprise des entreprises, contester l'abus systémique des entreprises et plaider en faveur de nouvelles structures en matière de responsabilité et de réparation. [Le Réseau international pour les droits économiques, sociaux et culturels](#) (Réseau-DESC) relie plus de 280 mouvements sociaux, groupes de peuples autochtones, ONG et activistes dans plus de 75 pays pour créer un mouvement mondial visant à faire des droits humains et de la justice sociale une réalité pour tous.*